



le Cairn

Monnaie locale & citoyenne

GUIDE PRATIQUE

POUR LES PARTENAIRES ÉCONOMIQUES

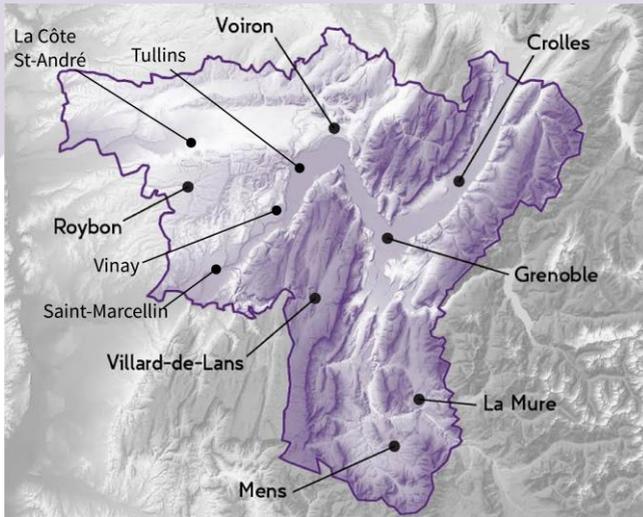
DU CAIRN

La charte

Votre adhésion à l'**association Le cairn – Monnaie locale et citoyenne** implique de respecter les valeurs de la Charte et à vous engager dans une démarche de progrès :

- Favoriser l'activité économique locale de la région grenobloise.
- Établir la confiance et encourager l'entraide entre tous les utilisateurs.
- Dynamiser l'économie réelle et résister à la spéculation.
- Soutenir la transition énergétique et respecter l'environnement.
- Permettre au citoyen de s'impliquer dans la gouvernance de sa monnaie.

Le territoire du cairn



Reconnaitre les billets cairns

- Il existe six coupures de billets de 1, 2, 5, 10, 20, 50 cairns.



- Tous les billets en circulation sont fabriqués à partir d'un papier produit par les Papeteries de Vizille et imprimés à Fontaine (région grenobloise).
- Ils reproduisent les dimensions des billets euros. Les billets cairns sont des billets sécurisés au même titre que l'euro pour dissuader toute tentative de contrefaçon.

Numéro incomplet

Les motifs de chaque face se complètent pour former la valeur du billet en chiffres.



50 cinquante
cairns

Numéro de série

Chacun de nos billets dispose d'un numéro de série apposé en typographie



000000

Filigrane « V »

(non visible sur cette image mais en transparence dans le papier)

Fibres de couleurs

(non visible sur cette image mais intégrées dans le papier)



Recevoir un paiement en cairns

Le cairn est un moyen de paiement légal et reconnu comme un ticket-restaurant à cette différence qu'il permet d'effectuer tout type de transactions.

1 cairn = 1 euro

Ainsi, lorsqu'une personne vous propose de vous payer en cairns :

- * Vous encaissez les cairns comme des euros.
- * Vous pouvez accepter un paiement mixte en cairns et en euros.
- * Il est possible de rendre la monnaie en cairns sur des cairns quand le compte est rond.
- * **Il est interdit de rendre de l'euro sur des cairns.**

Exemple de paiements :

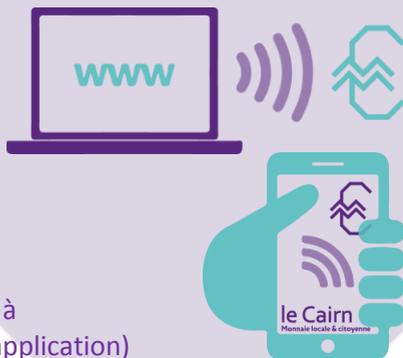
Un produit coûte 5.80 euros :

> Soit le client donne 5 cairns et fait l'appoint en euros avec 80 centimes !

> Soit il donne 10 cairns et 80 centimes d'euros, il est alors possible de lui rendre la monnaie en cairns soit 5 cairns !

« À VENIR PROCHAINEMENT »

L'association travaille au développement d'une monnaie dématérialisée pour faciliter les transactions entre professionnels du cairn (virements) mais également à destination des particuliers (SMS et application)



Comment utiliser vos cairns ?

1/ Payer vos fournisseurs et prestataires de services

>> Payer en cairns les factures de vos fournisseurs et prestataires de services déjà adhérents au cairn.

Pensez aux services (comptable, imprimeur, entretien, artisans, graphiste...) et aux professions de santé.

>> Découvrez de nouveaux fournisseurs ou services en consultant le site internet.

Faites-vous accompagner par le Groupe local et un bénévole de l'association.

>> Si vos fournisseurs et prestataires locaux n'acceptent pas encore le cairn, il est important de leur en parler et de leur proposer de rentrer dans le réseau.

Mettez-les en contact avec un Groupe local et un bénévole de l'association.

Facture :

La facture indique le montant total en euros et précise les différents modes de paiement et leurs montants.

Exemple :

XX€ payé par chèque en euros.

XX€ payé en espèces en cairn.

Paiement en espèces :

Le paiement en espèce entre professionnels est limité à 1 000 euros (article L. 112-6-I du Code monétaire et financier).

2/ Verser une partie de la rémunération des salariés en cairns

D'un commun accord entre le salarié et l'employeur, il est possible de verser une partie du salaire ainsi que des primes en cairns. Il suffit de spécifier le moyen de paiement sur le bulletin de paie. La loi indique que le paiement du salaire peut s'effectuer en espèces jusqu'à 1 500 € par mois (cairns inclus). Le bulletin de salaire reste libellé en euros ainsi que le montant de la prime. Seul le moyen de paiement est changé. Toutes les taxes et déclarations s'appliquent de la même manière que sur des Euros.

BULLETIN DE PAIE				01/11	
Société Exemple 1, rue de l'Agora 38 000 Grenoble			M. Jacques Kairn 32 Rue de la monnaie 38000 Grenoble		
Établissement : SOCIÉTÉ EXEMPLE Période du 01/01/2011 au 31/01/2011 Payé le 31/01/2011 par chèque			Matricule : 2 55 : 1500734251004 Emploi : Ouvrier qualifié C. collective : ... Contrat : CDI Entrée : 01/01/2011		
Insérer une mention du type : «XXX €» payés par chèque le 31/01/2011 «XXX €» soient XXX Cairns payés en Cairns le 31/01/2011					
GAINS					
	Base	Taux	Montant	Montant (ns)	
	152,67	9,0000	1 365,00		
	17,33	11,25000	194,96		
TOTAL			1 559,99	0,00	
RETENUES					
Désignation	Base	Taux Sal. %	Montant Sal.	Taux Pat. %	Montant Pat.
Sécurité sociale Maladie	1 559,99	0,750	11,70	12,800	199,68
Sécurité sociale Vieillesse plafonnée	1 559,99	6,650	103,74	8,300	129,48
Sécurité sociale Vieillesse déplafonnée	1 559,99	0,100	1,56	1,600	24,96
Allocations familiales	1 559,99			5,400	84,24
Cotisation FNAL plafonnée	1 559,99			0,100	1,56
Contribution de solidarité autonomie	1 559,99			0,300	4,68
Accident du travail	1 559,99			2,000	31,20
Réduction de cotisation Loi Fillon	438,36			-100,00	-438,36

Les remboursements des frais aux bénévoles peuvent également être proposés en cairn, avec l'accord de ces derniers, sur toute ou partie de la somme due.

3/ Vous rémunérer en partie en cairns

Chef d'entreprise, indépendant, profession libérale, travailleur non salarié, auto-entrepreneur : vous pouvez vous rémunérer en partie en cairns.

« A VENIR PROCHAINEMENT »

L'association travaille à établir des accords avec des fournisseurs d'énergie, des bailleurs sociaux, des collectivités territoriales, des syndicats mixtes et des régies autonomes.

Dès que ces accords seront finalisés, et que la monnaie électronique sera en place, il vous sera possible de régler certains abonnements et factures en cairns.

4/ Reconvertir les cairns en euros

Les professionnels, à la différence des particuliers ont le droit de reconvertir des cairns en euros.

Les moyens pour limiter la reconversion

Si vous rencontrez des difficultés pour écouler les cairns encaissés, n'hésitez pas à faire appel à l'association qui recherchera avec vous une solution adaptée à votre situation.

Vous avez aussi possibilité de limiter la quantité de cairns que vous acceptez en fixant des plafonds par transaction, par exemple.

Les modalités de reconversion

La reconversion s'accompagne d'une contribution à la relocalisation de l'économie de 2% du montant à reconvertir.

Cette contribution de 2% a pour objectif de soutenir la relocalisation de l'économie et garantir la bonne circulation de la monnaie : l'association la réserve à des actions fléchées en direction des partenaires économiques du cairn.

Le fonds ainsi constitué sera utilisé pour promouvoir une démarche de progrès du réseau vers les objectifs du cairn (transition écologique, progrès social, promotion de l'économie locale, etc.).

En pratique

Un bénévole référent collecte la somme de cairns à reconvertir contre une attestation de valeur donnée au professionnel.

Les coupons-billets cairns sont ensuite rapportés à la banque pour ajustement du stock (en lien avec le point activation des coupons-billets).

Un virement de la somme reconvertie moins les 2% de taxe est fait sous 7 jours sur votre compte. Une attestation de reconversion et une facture des 2% vous sont envoyées par mail.

Votre comptabilité

L'article 16 de la loi du 31/07/2014 relative à l'économie sociale et solidaire reconnaît " les titres de monnaies locales complémentaires".

La désignation légale est donc Titres de Monnaie Locale Complémentaire (TMLC). Les MLC sont convertibles en euros et ne fluctuent pas. Le taux légal est 1 TMLC = 1 EUR.

La comptabilisation ne diffère pas des autres moyens de paiement (cb, espèces, chèque...) et les TMLC peuvent se traiter de manière analogue aux titres « chèques restaurants ».

Il est possible d'utiliser une subdivision du compte caisse 530...

Caisse en cairns.

Au quotidien, le commerçant suit un nouveau moyen de paiement dans sa caisse, et il l'ajoute à la comptabilisation de la caisse :

530... Espèces

530... cairns

580... CHQ

580... CB

Cas de la reconversion

Lorsqu'il y a "reconversion des cairns en euros", l'association Le cairn applique une "contribution à la relocalisation" de 2%. Il est alors possible d'utiliser une subdivision du compte 628 pour ça.

530... Caisse en euros

628... Pénalité (ou commission) de reconversion

530... Caisse en cairns

Participer à la vie du cairn

Participation aux prises de décision

La mise en pratique de la gouvernance citoyenne vous permet de participer à la vie de l'association et de vous investir dans les groupes locaux. Ceux-ci sont les forces vives au cœur de l'organisation de l'association et sur le terrain (sensibilisation, développement du réseau...)

Être comptoir de change.

Si le besoin se fait sentir sur votre territoire, vous pouvez assurer la fonction de Comptoir de change en proposant à vos clients d'adhérer et d'échanger des euros contre des cairns. Cela implique la signature d'une convention spécifique et nécessite la tenue d'une caisse spéciale.

Cela fait l'objet d'un suivi appuyé de l'association en accord avec le groupe local concerné.

Quelles actions commerciales avec le cairn ?

Les bénéficiaires de ces actions commerciales doivent être adhérents au cairn.

Offrir une ristourne commerciale en cairns

Les remises aux clients peuvent être faites en cairns.

Ainsi dans le cas d'une remise de 5 euros sur un produit qui coûte 80 euros, le client paiera 80 euros et le commerce lui proposera 5 cairns en retour.

Des réductions pour les clients qui paient en cairns

Proposer des réductions sur certains produits payés en cairns.
Offrir un café pour un client qui paie en cairns.

Sponsoriser des associations en cairn

Vous pouvez sponsoriser des associations en cairns afin de les encourager à utiliser le cairn et leur faire connaître notre réseau de partenaires.

Profiter des moyens de communication et du réseau

Pour accroître votre visibilité, vous disposez d'un panel d'outils :

- * La carte des partenaires sur le site internet,
- * Le référencement sur le site internet,
- * Les macarons autocollants pour vos vitrines.

Pour suivre et faire connaître la démarche, plusieurs supports sont à votre disposition:

- * flyers à destination des utilisateurs,
- * plaquette à destination des professionnels,
- * site internet du cairn,
- * page Facebook du cairn,
- * fil Twitter du cairn.
- * moyens additionnels proposés par les groupes locaux (listes des professionnels adhérents sur le territoire, événements spécifiques...)

L'association organise également des actions de sensibilisation pour soutenir et mettre en réseau les partenaires du cairn.

Le Cairn, Monnaie locale

7 rue Très Cloître

38000 Grenoble

Permanence adhésion et comptoir de change

Tous les jeudis de 17h à 20h

Retrouvez-nous sur notre site internet :



www.cairn-monnaie.com/

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :



*Monnaie
citoyenne
grenobloise*



*CAIRN
monnaie*